

Mairie de Criel sur Mer

Recensement de la population 2025

La commune recrute recherche 7 agents recenseurs

Sous l'autorité du coordinateur communal, les agents recenseurs procèdent à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants, **du 16 janvier au 15 février 2025.**

L'agent recenseur doit suivre les formations assurées début janvier par l'**INSEE** (2 demi-journées les 6 et 10 janvier), effectuer la tournée de reconnaissance (repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordinateur), assurer la collecte de données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune, assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée, utiliser un ordinateur et internet (pour le suivi des réponses) et rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières au coordinateur.

Profil recherché

Avoir une grande disponibilité quotidienne (collecte et restitution des questionnaires en journée et soirée, travail le mercredi et samedi), sens de l'organisation (pour les tournées), rigueur et méthode, bonne présentation, capacités relationnelles, confidentialité et neutralité, aisance avec l'outil informatique et une attitude favorable à l'internet, bonne connaissance de la commune et un téléphone portable (posséder le permis B et un véhicule personnel serait un plus).

Vous souhaitez postuler, envoyer vos candidatures par mail : mairie@criel-sur-mer.fr ou à l'adresse postale : Mairie de Criel sur Mer – Place du Général De Gaulle – 76910 Criel sur Mer.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Madame Meulenyser au 02.35.50.51.20